

*Zones d'équipement d'utilité publique de Vufflens-la-Ville : Une vision globale ?*

Lors de la séance du 28 octobre dernier la Municipalité a informé le Conseil communal de la réflexion en cours concernant un projet d'octroi d'un droit de superficie en faveur de l'association du tennis qui lui permettrait, si décisions positives, de construire de nouvelles installations en lieu et place de celles sises à l'Arzillier. Simultanément un partenariat semble se mettre en place pour la construction d'ouvrage mixte contenant un tea-room, une agence postale, un dépôt de pain et les locaux du club.

Cette information est réjouissante et souligne la volonté de la Municipalité de trouver des solutions partenariales aux besoins de notre collectivité. La Municipalité complètera d'ailleurs son information à la séance de notre Conseil du 9 décembre.

Le postulat qui vous est soumis se rapporte plus à des aspects fondamentaux de gestion prévisionnelle qu'à une question mettant en cause le bien-fondé d'une activité sportive ou autre. J'aime le sport et il en faut !

Il faut, toutefois, trouver de bonnes solutions : où ? Comment ? Pourquoi ? Combien et pour le futur ?

La zone d'équipement d'utilité publique « Marteley » s'étend à gauche et à droite de la route du même nom. On y trouve, sur une parcelle, la grande salle, et à cheval sur deux parcelles à droite la salle de gymnastique, la garderie, le terrain de basket, le mini terrain de football, la place de skate et, enfin la place de jeux de nos enfants et petits-enfants.

Il est à noter que la surface de 21'000 m<sup>2</sup> de la parcelle où se situe le skate-park, la place de jeux et le mini terrain de foot n'est occupée que par ces installations.

On peut donc considérer que ce secteur est très attractif mais aussi stratégique pour le développement des équipements collectifs de notre communauté.

Une autre zone d'équipement d'utilité publique doit aussi être mise en parallèle. C'est celle sise à la Route de Bovon où se situent nos écoles (bâtiment ancien et pavillon). Elle s'étend sur deux parcelles.

Si l'on totalise les deux secteurs la surface sur laquelle repose notre avenir des équipements publics est d'environ 36'000 m<sup>2</sup> dont un tiers paraît globalement occupé. On parle donc de gestion de territoire prévisionnelle sur une surface libre de plus de 20'000 m<sup>2</sup>. A noter que les éléments fonciers ressortent du site cantonal d'information du territoire.

Ce n'est pas rien et ça mérite réflexion approfondie. D'autant que notre village se transforme tant par la construction de la nouvelle route cantonale que le projet de développement d'une zone à bâtir.

Pour ce qui me concerne, il me semble que le Conseil communal devrait avoir en sa possession une vue écrite la plus complète possible de la situation afin de prendre les décisions les plus

opportunes. C'est pourquoi je dépose le présent postulat en demandant à la Municipalité de rapporter sur les éléments suivants :

1. Existe-t-il une vision globale d'aménagement des surfaces d'utilité publique « Marteley » et de la « Route de Bovon » ?
2. Est-il dans les options de couvrir les besoins en équipements parascolaires dans le secteur « Marteley » ?
3. Serait-il possible de transférer les équipements actuels de la « Route de Bovon » centralisant ainsi les équipements communautaires et donnant vie à cette extrémité de notre village ?
4. La zone « Route de Bovon » est-elle encore un espace stratégique de développement des infrastructures scolaires où, à terme, ne pourrait-elle pas être affectée à d'autres utilisations (appartements protégés, coopérative d'habitations, etc...) ? ;
5. La zone « Marteley » ne devient-elle pas le « centre » moderne et communautaire de Vufflens-la-Ville en l'absence de place centrale laissée vacante par la disparition de l'auberge et son acquisition par des tiers ; son organisation territoriale (bâtiments, parcs automobiles, etc...) ne devrait-elle pas être soumise à une étude d'aménagement sur la base des besoins inventoriés ?

Vu la proximité de sujets qui seront soumis à la célérité de notre Conseil communal je demande - si le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité - qu'elle dépose son rapport dans le cadre du préavis du crédit d'étude « tea-room » prévu au plan des investissements 2016 ou, à défaut de celui-ci, d'ici au 31 mars 2016.

Je conclus en rappelant que le présent postulat ne vise pas à mettre en péril les bonnes intentions dont on a connaissance mais plus à anticiper le développement de nos structures et à l'organiser le mieux possible.

Je vous remercie de votre attention.



René Parrat

Vufflens-la-Ville, le 4 décembre 2015

Parcelle	Surface totale	Bâtie	Place	Libre	% de libre
39 (Rte de Bovon)	3 840	500		3 340	87
212 (Rte de Bovon)	2 639			2 639	100
46 (Gde salle)	2 816	720			749
96 (gym, basket, garderie)	6 333	1 197	5 136	-	0
97 (skate, jeux, exploitée)	21 094			21 094	100
	<u>36 722</u>			<u>27 073</u>	74

Copie est remise à la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 09.12.2015.